

# LETTRE DE VOITURE UNIQUE

N°

Valider en cochant la case intéressée

**NATIONALE**

ou

**INTERNATIONALE** 

A défaut de convention écrite entre les parties au contrat de transport ou de déclaration de valeur spécifiée par le donneur d'ordre, la responsabilité du transporteur, en cas de perte ou avarie survenue aux marchandises ou en cas de retard à la livraison, est limitée au montant de l'indemnité prévue par le contrat type concernant le transport.

Ce transport est soumis, nonobstant toute clause contraire, à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR).  
This carriage is subject, notwithstanding any clause to the contrary, to the Convention on the Contract for the international Carriage of goods by road (CMR).

DATE : .....

CACHET DE L'ENTREPRISE



CONDUCTEURS / Drivers

.....  
.....

IMMATRICULATIONS / Plate N°

Véhicules moteur  
.....  
.....

(semi)-remorques  
.....  
.....

DONNEUR D'ORDRES (Client ou commissionnaire)

Nom : .....  
Adresse : .....

MISSION

INSTRUCTIONS :

LIVRAISON DEMANDÉE

LE            A            H

TRANSPORTEUR TERMINAL

Unloading carrier

MARQUE Mark	NOMBRE Number	NATURE DE LA MARCHANDISE Nature of the goods	POIDS / VOLUME / M. LINEAIRE Weight / Volume / Lin. meter	DECLARÉE Declared value	DÉTAILS DES FRAIS Détail of charges
					PRIX DU TRANSPORT Carriage charges
					TAXES DIVERSES Different taxes
					TAXES C/REMBOURSEMENT Cash on delivery tax
					TOTAL HORS TAXES Total exc. V.A.T.
					T.V.A. V.A.T.

MARCHANDISES DANGEREUSES

Dangerous goods  
Déclaration jointe obligatoire

TRANSPORT SOUS TEMPÉRATURE DIRIGÉE

Refrigerated transport

DOCUMENTS ANNEXES

Documents attached

FORMALITÉS DOUANE

Customs forms

TOTAL T.T.C.

Total included V.A.T.

PORT DÛ  
Carriage forward

PORT PAYÉ  
Carriage paid

CONTRE REMBOURSEMENT  
Cash on delivery

CHARGEMENT / Loading

DOCUMENT DE SUIVI

DÉCHARGEMENT / Unloading

EXPÉDITEUR - REMETTANT : .....  
.....  
ADRESSE : .....  
.....  
DPT. : .....  
VILLE : ..... PAYS : .....

DESTINATAIRE : .....  
.....  
ADRESSE : .....  
.....  
DPT. : .....  
VILLE : ..... PAYS : .....

DATE et heure d'arrivée au lieu de chargement : le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ h

DATE et heure d'arrivée au lieu de déchargement : le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ h

DATE et heure de départ du véhicule chargé libéré : le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ h

DATE et heure de départ du véhicule déchargé libéré : le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ h

Nom du conducteur :  
signature

EXPÉDITEUR - REMETTANT :  
signature et cachet commercial

Nom du conducteur :  
signature

DESTINATAIRE :  
signature et cachet commercial

Le refus non motivé de signature engage la responsabilité de l'expéditeur - remettant.

Le refus non motivé de signature engage la responsabilité du destinataire.

PRESTATIONS ANNEXES / Extra services

EFFECTUÉES AU CHARGEMENT

CONVENUES\*  
NON CONVENUES\*  
NOM DU DEMANDEUR

EFFECTUÉES AU DÉCHARGEMENT

CONVENUES\*  
NON CONVENUES\*  
NOM DU DEMANDEUR

\* Autres que la conduite du véhicule, sa préparation au chargement, au déchargement et la mise en œuvre de matériels spécialisés, attachés au véhicule, engagent la responsabilité du bénéficiaire en cas de dommage.

RÉSERVES / Reservations

AU CHARGEMENT

AU DÉCHARGEMENT

MOUVEMENTS DE SUPPORTS

PALETTES : 80 x 120  100 x 120  EUROP   
BACS  ROLLS  AUTRES   
Enlevés :                      Rendus :

Type  
Mouvements

PALETTES : 80 x 120  100 x 120  EUROP   
BACS  ROLLS  AUTRES   
Livrés :                                      Repris :

CONDITIONS GÉNÉRALES AU VERSO

SPECIMEN  
Reproduction Interdite

# LETTRE DE VOITURE UNIQUE

N°

Valider en cochant la case intéressée

**NATIONALE**

ou

**INTERNATIONALE** CMR

A défaut de convention écrite entre les parties au contrat de transport ou de déclaration de valeur spécifiée par le donneur d'ordre, la responsabilité du transporteur, en cas de perte ou avarie survenue aux marchandises ou en cas de retard à la livraison, est limitée au montant de l'indemnité prévue par le contrat type concernant le transport.

Ce transport est soumis, nonobstant toute clause contraire, à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR).  
This carriage is subject, notwithstanding any clause to the contrary, to the Convention on the Contract for the international Carriage of goods by road (CMR).

DATE : .....

CACHET DE L'ENTREPRISE

CONDUCTEURS / Drivers

IMMATRICULATIONS / Plate N°

Véhicules moteur

(semi)-remorques

DONNEUR D'ORDRES (Client ou commissionnaire)

MISSION

TRANSPORTEUR TERMINAL

Nom : .....

INSTRUCTIONS :

Unloading carrier

Adresse : .....

LIVRAISON DEMANDÉE

LE            A            H

MARQUE Mark	NOMBRE Number	NATURE DE LA MARCHANDISE Nature of the goods	POIDS / VOLUME / M. LINEAIRE Weight / Volume / Linear meter	VALEUR DÉCLARÉE Declared value	DÉTAILS DES FRAIS Detail of charges
					PRIX DU TRANSPORT Carriage charges
					TAXES DIVERSES Different taxes
					TAXES C/REMBOURSEMENT Cash on delivery tax
					TOTAL HORS TAXES Total exc. V.A.T. T.V.A. V.A.T.

MARCHANDISES DANGEREUSES  
Dangerous goods  
Déclaration jointe obligatoire

TRANSPORT SOUS TEMPÉRATURE DIRIGÉE  
Refrigerated transport

DOCUMENTS ANNEXES  
Documents attached

FORMALITÉS DOUANE  
Customs forms

TOTAL T.T.C.  
Total included V.A.T.

PORT DÛ  
Carriage forward

PORT PAYÉ  
Carriage paid

CONTRE REMBOURSEMENT  
Cash on delivery

CHARGEMENT / Loading

DOCUMENT DE SUIVI

DÉCHARGEMENT / Unloading

EXPÉDITEUR - REMETTANT : .....

DESTINATAIRE : .....

ADRESSE : .....

ADRESSE : .....

.....DPT. : .....

.....DPT. : .....

VILLE : ..... PAYS : .....

VILLE : ..... PAYS : .....

DATE et heure d'arrivée au lieu de chargement : le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_h \_\_\_\_

DATE et heure d'arrivée au lieu de déchargement : le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_h \_\_\_\_

DATE et heure de départ du véhicule chargé libéré : le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_h \_\_\_\_

DATE et heure de départ du véhicule déchargé libéré : le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_h \_\_\_\_

Nom du conducteur :  
signature

EXPÉDITEUR - REMETTANT :  
signature et cachet commercial

Nom du conducteur :  
signature

DESTINATAIRE :  
signature et cachet commercial

Le refus non motivé de signature engage la responsabilité de l'expéditeur - remettant.

Le refus non motivé de signature engage la responsabilité du destinataire.

PRESTATIONS ANNEXES / Extra services

EFFECTUÉES AU CHARGEMENT

EFFECTUÉES AU DÉCHARGEMENT

CONVENUES\*

CONVENUES\*

NON CONVENUES\*

NON CONVENUES\*

NOM DU DEMANDEUR

NOM DU DEMANDEUR

\* Autres que la conduite du véhicule, sa préparation au chargement, au déchargement et la mise en œuvre de matériels spécialisés, attachés au véhicule, engageant la responsabilité du bénéficiaire en cas de dommage.

RÉSERVES / Réservations

AU CHARGEMENT

AU DÉCHARGEMENT

MOUVEMENTS DE SUPPORTS

PALETTES : 80 x 120  100 x 120  EUROP

PALETTES : 80 x 120  100 x 120  EUROP

BACS  ROLLS  AUTRES

BACS  ROLLS  AUTRES

Enlevés :

Rendus :

Livrés :

Repris :

Bleu Transporteur / For carrier - Rouge Destinataire / Consignee - Vert Expéditeur / Sender - Noir Souche / Counter foil

CONDITIONS GÉNÉRALES AU VERSO

EGF-DU

EDD\_15326\_15327\_15618\_15724\_15606\_15695

# LETTRE DE VOITURE UNIQUE

N°

Valider en cochant la case intéressée

**NATIONALE**

ou

**INTERNATIONALE** 

A défaut de convention écrite entre les parties au contrat de transport ou de déclaration de valeur spécifiée par le donneur d'ordre, la responsabilité du transporteur, en cas de perte ou avarie survenue aux marchandises ou en cas de retard à la livraison, est limitée au montant de l'indemnité prévue par le contrat type concernant le transport.

Ce transport est soumis, nonobstant toute clause contraire, à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR).  
This carriage is subject, notwithstanding any clause to the contrary, to the Convention on the Contract for the international Carriage of goods by road (CMR).

DATE : .....

CACHET DE L'ENTREPRISE	CONDUCTEURS / Drivers	
	.....	
	.....	
	.....	
IMMATRICULATIONS / Plate N°		
Véhicules moteur		
.....		
(semi)-remorques		
.....		

DONNEUR D'ORDRES (Client ou commissionnaire) Nom : ..... Adresse : .....	MISSION INSTRUCTIONS :	TRANSPORTEUR TERMINAL <i>Unloading carrier</i>
	LIVRAISON DEMANDÉE LE            A            H	

MARQUE <i>Mark</i>	NOMBRE <i>Number</i>	NATURE DE LA MARCHANDISE <i>Nature of the goods</i>	POIDS / VOLUME / M. LINEAIRE <i>Weight / Volume / Linear meter</i>	VALEUR DÉCLARÉE <i>Declared value</i>	DÉTAILS DES FRAIS <i>Détail of charges</i>
					PRIX DU TRANSPORT <i>Carriage charges</i>
					TAXES DIVERSES <i>Different taxes</i>
					TAXES C/REMBOURSEMENT <i>Cash on delivery tax</i>
					TOTAL HORS TAXES <i>Total exc. V.A.T.</i>
					T.V.A. V.A.T.

<input type="checkbox"/> MARCHANDISES DANGEREUSES <i>Dangerous goods</i> Déclaration jointe obligatoire	DOCUMENTS ANNEXES <i>Documents attached</i>	FORMALITÉS DOUANE <i>Customs forms</i>	TOTAL T.T.C. <i>Total included V.A.T.</i>
<input type="checkbox"/> TRANSPORT SOUS TEMPÉRATURE DIRIGÉE <i>Refrigerated transport</i>			<input type="checkbox"/> PORT DÛ <i>Carriage forward</i> <input type="checkbox"/> PORT PAYÉ <i>Carriage paid</i>
			CONTRE REMBOURSEMENT <i>Cash on delivery</i>

CONDITIONS GÉNÉRALES AU VERSO

**CHARGEMENT / Loading      DOCUMENT DE SUIVI      DÉCHARGEMENT / Unloading**

EXPÉDITEUR - REMETTANT : .....	DESTINATAIRE : .....
ADRESSE : .....	ADRESSE : .....
.....DPT. : .....	.....DPT. : .....
VILLE : ..... PAYS : .....	VILLE : ..... PAYS : .....

DATE et heure d'arrivée au lieu de chargement : le _____ à _____ h	DATE et heure d'arrivée au lieu de déchargement : le _____ à _____ h
DATE et heure de départ du véhicule chargé libéré : le _____ à _____ h	DATE et heure de départ du véhicule déchargé libéré : le _____ à _____ h

Nom du conducteur : signature	EXPÉDITEUR - REMETTANT : signature et cachet commercial	Nom du conducteur : signature	DESTINATAIRE : signature et cachet commercial
Le refus non motivé de signature engage la responsabilité de l'expéditeur - remettant.		Le refus non motivé de signature engage la responsabilité du destinataire.	

**PRESTATIONS ANNEXES / Extra services**

<b>EFFECTUÉES AU CHARGEMENT</b>	<b>EFFECTUÉES AU DÉCHARGEMENT</b>
CONVENUES*	CONVENUES*
NON CONVENUES*	NON CONVENUES*
NOM DU DEMANDEUR	NOM DU DEMANDEUR

\* Autres que la conduite du véhicule, sa préparation au chargement, au déchargement et la mise en œuvre de matériels spécialisés, attachés au véhicule, engageant la responsabilité du bénéficiaire en cas de dommage.

**RÉSERVES / Réservations**

<b>AU CHARGEMENT</b>	<b>AU DÉCHARGEMENT</b>
----------------------	------------------------

**MOUVEMENTS DE SUPPORTS**

PALETTES : 80 x 120 <input type="radio"/> 100 x 120 <input type="radio"/> EUROP <input type="radio"/> BACS <input type="radio"/> ROLLS <input type="radio"/> AUTRES <input type="radio"/> Enlevés :                      Rendus :	Type Mouvements	PALETTES : 80 x 120 <input type="radio"/> 100 x 120 <input type="radio"/> EUROP <input type="radio"/> BACS <input type="radio"/> ROLLS <input type="radio"/> AUTRES <input type="radio"/> Livrés :                              Repris :
---	--------------------	--



## EXTRAITS DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRANSPORT - TRAFIC INTÉRIEUR -

Les limitations indiquées ne sont pas applicables en cas de déclaration de valeur (pertes et avaries) et de déclaration d'intérêt spécial à la livraison (retard).

### ■ Envois égaux ou supérieurs à 3 T (hors contrat type spécifique) modifié par décret 2017-461 du 31 Mars 2017.

#### PERTE ou AVARIE

Indemnisation de tous les dommages justifiés, à concurrence de :

- 20 € par kilo de poids brut de marchandises manquantes ou avariées ;
- pour l'envoi, un **plafond global** que l'on obtient **en multipliant le nombre de tonnes de l'envoi par 3 200 €**.

C'est **la plus faible** de ces deux limites qui est applicable.

#### RETARD

Indemnisation limitée au montant du prix du transport.

### ■ Envois de moins de 3 T (hors contrat type spécifique) modifié par décret 2017-461 du 31 Mars 2017.

#### PERTE ou AVARIE

Indemnisation de tous les dommages justifiés à concurrence de **33 €** par kilo de poids brut manquant ou avarié et pour chacun des objets compris dans l'envoi, avec un maximum de **1 000 €** par colis.

#### RETARD

Indemnisation limitée au montant du prix du transport.

### ■ Contrat type «transport sous température dirigée»

#### PERTE ou AVARIE

Indemnisation de tous les dommages justifiés, à concurrence de :

- envois de 3 tonnes et plus : 14 € par kilogramme de poids brut de marchandises manquantes ou avariées pour chacun des objets compris dans l'envoi, sans pouvoir dépasser, par envoi perdu, incomplet ou avarié, quels qu'en soient le poids, le volume, les dimensions, la nature ou la valeur, une somme supérieure au produit du poids brut de l'envoi exprimé en tonnes multiplié par 4 000 euros ;
- envois de moins de 3 tonnes : l'indemnité ne peut excéder 23 € par kilogramme de poids brut de marchandises manquantes ou avariées pour chacun des objets compris dans l'envoi, sans pouvoir dépasser 750 € par colis perdu, incomplet ou avarié, quels qu'en soient le poids, le volume, les dimensions, la nature ou la valeur.

#### RETARD

Indemnisation limitée au montant du prix de transport, quel que soit le tonnage de l'envoi.

### ■ Contrat type «citernes»

#### PERTE ou AVARIE

Quel que soit le tonnage de l'envoi, indemnisation de tous les dommages justifiés, à concurrence de :

- pour les dommages affectant la marchandise transportée elle-même : 3 € par kilo ou équivalent en litres de marchandises manquantes ou avariées ou polluées, avec un maximum de **55 000 €** par envoi ;

pour tous les autres dommages, **300 000 €** par envoi.

#### RETARD

Indemnisation limitée au montant du prix de transport, quel que soit le tonnage de l'envoi.

### ■ Contrat type «animaux vivants»

#### PERTE ou AVARIE

Quel que soit le tonnage de l'envoi, indemnisation de tous les dommages justifiés, à concurrence d'un maximum par animal variable suivant l'espèce, comme prévu dans le contrat type suivant l'article D3222-4 du Code des Transports.

#### RETARD

Indemnisation limitée au montant du prix de transport, quel que soit le tonnage de l'envoi.

### ■ Contrat type «masses indivisibles»

#### PERTE ou AVARIE

Indemnisation de tous les dommages justifiés, à concurrence de :

- pour les dommages résultant de la perte ou de l'avarie, 60 000 € par envoi ;
- autres dommages, double du prix du transport, hors prestations annexes.

#### RETARD

Indemnisation à concurrence du montant du prix du transport.

### ■ Contrat type «véhicules roulants»

#### PERTE ou AVARIE

Indemnisation de tous les dommages justifiés, à concurrence de :

- pour les dommages matériels :
  - véhicule neuf* : **valeur de remplacement** hors taxes au tarif du constructeur en vigueur à la date du sinistre, déduction faite de la valeur de revente du véhicule endommagé ;
  - véhicule d'occasion coté à l'Argus* : **valeur Argus** à la date du sinistre, sauf déduction de la valeur de revente du véhicule endommagé ;
  - véhicule d'occasion non coté à l'Argus* : **800 €** ;

Pour tous les autres dommages, **500 €** par véhicule perdu ou avarié.

#### RETARD

Indemnisation limitée au montant du prix du transport.

## - TRAFIC INTERNATIONAL (C.M.R.) -

#### PERTE ou AVARIE

Sauf déclaration de valeur ou d'intérêt spécial à la livraison, vol ou faute lourde du transporteur, l'indemnité est limitée à 8,33 DTS par kilo de poids brut manquant ou avarié.

Sont en outre remboursés le prix du transport, les droits de douane et les autres frais encourus à l'occasion du transport de la marchandise, en totalité en cas de perte totale, et au prorata en cas de perte partielle ; d'autres dommages-intérêts ne sont pas dus.

#### RETARD

Montant du port, sauf déclaration d'intérêt à la livraison, vol ou faute lourde du transporteur (C.M.R., art. 23 et 29).

- Tous litiges nés de l'exécution du contrat de transport serait de la compétence exclusive des Tribunaux du Siège Social du transporteur même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.